



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2022-43

Séance du 2 décembre 2022

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente: Cécile CARRA

**Proposition d'ouverture à la voie de l'apprentissage de la licence
professionnelle « Métier de la santé, nutrition, alimentation,
parcours : Nutrition appliquée »**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de membres présents ou représentés: 20

Nombre de vote pour: 20

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

La proposition d'ouverture à la voie de l'apprentissage de la licence professionnelle « Métier de la santé, nutrition, alimentation, parcours : Nutrition appliquée », telle qu'annexée, est approuvée.

Fait à Arras, le 2 décembre 2022

Le Président,

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

7



Soumis à la CFVU du 02 décembre 2022

IUT de Béthune :

Demande d'ouverture de la licence professionnelle Nutrition Appliquée à la voie de l'apprentissage

La licence professionnelle Métiers de la santé, nutrition, alimentation : Parcours : Nutrition appliquée est ouverte depuis 2004 à l'IUT de Béthune en formation initiale ou continue (contrat de professionnalisation).

C'est une formation d'environ 25 étudiants / an issus essentiellement de filières BTS.

Depuis quelques années nous observons une demande croissante d'entreprises ou de collectivités pour recruter des alternants dans le domaine de la nutrition et de la santé. Or nos principaux partenaires (les hôpitaux par exemple) ne peuvent pas recruter de contrats de professionnalisation. L'ouverture à l'apprentissage permettrait donc de répondre à une demande des professionnels de la nutrition notamment des structures publiques.

De plus nous observons des candidatures issues de la France entière donc le passage de la formation en apprentissage pourrait permettre d'accroître notre périmètre géographique de recrutement et nos partenaires professionnels.

Le dossier de demande d'ouverture de cette formation par apprentissage est en cours de constitution pour un dépôt auprès du CFA Formasup en janvier 2023. Des lettres de soutien ont déjà été collectées auprès de différents partenaires : CABBALR, Roquette et fondation Roquette, Ingrédia, Institut Pasteur, CH Beuvry, CH Lille, Institut Bocuse Lyon...

Le conseil de l'IUT de Béthune a donné son approbation pour le dépôt du dossier auprès du CFA à l'unanimité.

Demande d'ouverture de la licence professionnelle Nutrition Appliquée à la voie de
l'apprentissage

La licence professionnelle Métiers de la santé, nutrition, alimentation : Parcours : Nutrition appliquée est ouverte depuis 2004 à l'IUT de Béthune en formation initiale ou continue (contrat de professionnalisation).

C'est une formation d'environ 25 étudiants / an issus essentiellement de filières BTS.

Depuis quelques années nous observons une demande croissante d'entreprises ou de collectivités pour recruter des alternants dans le domaine de la nutrition et de la santé. Or nos principaux partenaires (les hôpitaux par exemple) ne peuvent pas recruter de contrats de professionnalisation. L'ouverture à l'apprentissage permettrait donc de répondre à une demande des professionnels de la nutrition notamment des structures publiques.

De plus nous observons des candidatures issues de la France entière donc le passage de la formation en apprentissage pourrait permettre d'accroître notre périmètre géographique de recrutement et nos partenaires professionnels.

Le dossier de demande d'ouverture de cette formation par apprentissage est en cours de constitution pour un dépôt auprès du CFA Formasup en janvier 2023. Des lettres de soutien ont déjà été collectées auprès de différents partenaires : CABBALR, Roquette et fondation Roquette, Ingrédia, Institut Pasteur, CH Beuvry, CH Lille, Institut Bocuse Lyon...

Le conseil de l'IUT de Béthune a donné son approbation pour le dépôt du dossier auprès du CFA à l'unanimité.